

LE LAIT CAILLÉ VITAMINÉ

VITAMINES A + B1 + B2 + C + D EN VENTE CHEZ: GROUPI TEL. 46199/8/7 A L'AMERICAIN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 20795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie

Après le plébiscite schaffhousois contre Rhénaun

LE DECLIN D'UNE MYSTIQUE

Pour la première fois, le peuple d'un canton — celui de Schaffhouse — a été appelé à plébisciter une de ces questions hydrauliques réservées jusqu'ici à la décision exclusive des conseils exécutifs.

Ce résultat appelle quelques commentaires. Tout d'abord, la mauvaise volonté manifeste du gouvernement de Schaffhouse devant l'intervention du peuple dans une affaire dont il était exclu.

Devant des mouvements d'opinion de cette ampleur, on peut se demander si le moment ne serait pas venu de réviser dans un sens démocratique cette loi fédérale sur les forces hydrauliques qui donne aux seuls corps constitués le droit exclusif de modifier la figure du pays en accordant des concessions dont les effets sont si considérables pour notre avenir.

La pertinence de cette loi est un des phénomènes les plus caractéristiques de l'après-guerre. L'idée grandit, jusque dans les couches les plus profondes de la nation, et peut-être surtout dans celles-ci, dont l'instinct est une des forces vives de notre démocratie, que ce qu'on appelle progrès n'est en somme qu'un changement.

Une autre erreur est celle qui veut attacher l'idée de progrès à celle de civilisation. Vingt années suffisent pour introduire dans une nation toutes les machines perfectionnées qui contribuent à notre confort.

Mais le développement de la technique multiplie le nombre des spécialistes. Le spécialiste est un homme en qui l'esprit de détail tue les idées générales, seules directrices des destinées d'un pays.

La Suisse verse à l'O.N.U. 300.000 francs pour les réfugiés

L'appel qu'avait lancé, au début de l'année, le haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a été entendu. Il estime, on s'en souvient, qu'il lui faut 3 millions de dollars pour venir en aide aux réfugiés les plus misérables, laissés sans secours depuis la disparition de l'Organisation internationale pour les réfugiés et dont certains risquent de mourir de faim.

Le premier des gouvernements qui ont promis leur aide, le nôtre, vient de verser sa contribution: 300.000 francs suisses, soit 59.000 dollars. Le total des contributions à ce jour est ainsi de 339.000 dollars. La somme la plus importante a été transférée au haut commissaire par l'O.I.R.: 235.000 dollars, spécialement destinés aux 2000 cas les plus malheureux, parmi les 5000 réfugiés échoués à Shanghai.

Mais, les gouvernements n'ont pas été seuls à répondre à l'appel: des particuliers, Anglais, Hollandais, Allemands, Indonésiens, ont fait parvenir des contributions, modestes parfois, toujours bienvenues.

Le développement de nos exportations dans la République fédérale d'Allemagne avait été entravé jusqu'au début de cette année par la révocation des mesures de libération allemandes. Les importations allemandes, ayant déjà été relâchées en raison de 60 0/0 à partir du 1er janvier 1952, une libération additionnelle de 15 0/0, portant la libération totale à 75 0/0 a été mise en vigueur le 1er avril 1952.

Cette libération embrasse une partie considérable des exportations suisses de textiles (tous les fils, les tissus de coton, à l'exclusion des étoffes à rideaux et d'autres tissus à points de gaze), chaussures, toutes les machines textiles, ainsi qu'une notable partie de nos exportations traditionnelles de produits chimiques.

Le développement de nos exportations dans la République fédérale d'Allemagne avait été entravé jusqu'au début de cette année par la révocation des mesures de libération allemandes. Les importations allemandes, ayant déjà été relâchées en raison de 60 0/0 à partir du 1er janvier 1952, une libération additionnelle de 15 0/0, portant la libération totale à 75 0/0 a été mise en vigueur le 1er avril 1952.

Les nouveaux accords avec l'Allemagne Occidentale

Les accords économiques conclus récemment à Bonn entre la Suisse et la République fédérale d'Allemagne permettent de normaliser considérablement les relations commerciales entre les deux pays. Nos possibilités d'exporter en Allemagne sont réglées pour une longue période, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de mars 1953.

Le trafic de perfectionnement réciproque en franchise de douane ainsi que les arriérés sur les droits de licences, les prestations des assurances sociales, ainsi que les retraits et les rentes provenant de contrats de travail furent également parmi les dispositions réglées entre les deux pays.

Est-ce le taux de notre franc par rapport au franc français ou à la lire italienne qui les effraie sans penser que les prix, eux aussi, sont en proportion? La vie est-elle réellement plus chère en Suisse qu'en France, par exemple? Voici, à ce propos, ce qu'écrivait, parlant des résultats théoriques et pratiques de l'expérience Pinay, le correspondant parisien de la Tribune de Genève:

Il est des réputations si bien établies que les plus lucides raisonnements ou les preuves les plus flagrantes peuvant à grande peine les ébranler, et encore! La cherté de la vie en Suisse est une de celles-là. Que de fois n'avons-nous pas entendu, au Caire ou à Alexandrie, des étrangers s'exclamer: « La Suisse, quel beau pays ce doit être, nous aimerions bien y aller, mais c'est si cher! » Et sans même chercher à vérifier leurs dires, de se diriger vers la plus proche agence de voyages afin de prendre leurs billets, comme chaque année, pour la France, la Grèce ou l'Italie.

LA NEUTRALITE SUISSE ET LE CONFLIT EST-OUEST

Au sein de la Société des «A. mis des USA» de Suisse, M. W. Bretscher, conseiller national, rédacteur en chef de la «Nouvelle Gazette de Zurich», parle sur «la neutralité suisse et le conflit entre l'Ouest et l'Est».

Echos du Pays

DENSITE DE LA POPULATION DANS LES VILLES

On croit assez communément que c'est dans les grandes villes que la population est la plus dense. Mais les apparences sont trompeuses. L'annuaire statistique de l'Union des villes suisses montre que si deux des cinq grandes villes du pays sont effectivement celles où la population vit sous l'espace le plus réduit, les trois autres sont, sous ce rapport, dépassées de loin par de petites localités.

La vie est actuellement plus chère à Paris que dans les villes suisses

Il est des réputations si bien établies que les plus lucides raisonnements ou les preuves les plus flagrantes peuvant à grande peine les ébranler, et encore! La cherté de la vie en Suisse est une de celles-là. Que de fois n'avons-nous pas entendu, au Caire ou à Alexandrie, des étrangers s'exclamer: « La Suisse, quel beau pays ce doit être, nous aimerions bien y aller, mais c'est si cher! »

Sur une demande d'enquête au Parti du Travail

Sous le titre « Deux mots de réponse à un avocat », M. Léon Nicole publie dans la « Voix du Travail » un long article dans lequel il demande au conseiller national Vincent ce qui en est de la constitution d'une commission d'enquête, qu'il a réclamée notamment lors de son départ de la « Voix ouvrière ».

LA NEUTRALITE SUISSE ET LE CONFLIT EST-OUEST

Au sein de la Société des «A. mis des USA» de Suisse, M. W. Bretscher, conseiller national, rédacteur en chef de la «Nouvelle Gazette de Zurich», parle sur «la neutralité suisse et le conflit entre l'Ouest et l'Est».

La scrutin fédéral des 17 et 18 mai

La portée financière et fiscale de l'initiative socialiste

Nous avons vu, récemment, que l'initiative socialiste sur laquelle le peuple suisse aura à se prononcer le samedi et le dimanche 17 et 18 mai prochains, inscrit trois intentions à son fronton. Elle représente le moyen que préconise le grand parti de gauche pour couvrir les 1464 millions de dépenses extraordinaires d'armement, pour «sauvegarder les conquêtes sociales», soit les institutions de cette nature créées sur le plan fédéral, et pour éviter l'accroissement de la dette de la Confédération.

Le centre des assujettis et la surcharge fiscale

QUESTIONS ET REPONSES

Les gisements pétroliers en Suisse

A une question de M. Bircher, conseiller national (Paysan, artisan et bourgeois d'Argovie), concernant la recherche de gisements de pétrole en Suisse, le Conseil fédéral répond en ces termes: Il est exact qu'à côté de groupes suisses, des sociétés étrangères ont manifesté l'intérêt qu'elles attachaient à une enquête générale sur les ressources pétrolières de notre sol.

AU PALAIS FEDERAL

LE CONTROLE DES PRIX

Le Conseil fédéral a donné son approbation au message concernant le maintien du contrôle fédéral des prix. Ce message sera publié la semaine prochaine. Il propose, conformément aux décisions antérieures du Conseil fédéral, l'insertion d'une disposition complémentaire dans la Constitution fédérale, laquelle servirait de base pour le maintien durant 5 ans du contrôle des prix.

A PROPOS DES SABOTEURS GRACIES

Pendant la dernière guerre quelques saboteurs nazis ont été arrêtés en Suisse. Ils avaient mission de faire sauter des installations militaires et de s'en prendre en particulier à des aérodromes. Ils furent déferés à un tribunal de division qui les condamna à la prison à vie. Deux d'entre-eux étaient Suisses et furent condamnés de surcroît pour haute trahison. Or, on apprenait dernièrement à la suite de leur libération, qu'ils avaient été graciés par le Conseil fédéral.

Le Palais fédéral communique avec sujet que le Conseil fédéral avait toute compétence de prendre une telle mesure à leur égard, et c'est en vertu de ce droit qu'il leur a remis une partie importante de leurs peines. Leur libération n'a pas été simultanée; leurs cas ont été réglés indépendamment les uns des autres. Il n'est pas d'usage que le public soit informé officiellement de telles mesures, ceci pour ne pas révéler de secrets des affaires. D'ailleurs, il serait difficile de ne pas s'en tenir à une règle générale. C'est pour cette raison que les mesures en cause n'ont pas fait l'objet d'un communiqué officiel.

L'EFFETIF DU PERSONNEL DE LA CONFEDERATION

L'effectif du personnel de la Confédération était, à fin 1951, sans compter les PTT et les Chemins de fer, le double d'avant-guerre, alors même que depuis 1945 il a diminué de 30 0/0. Le nombre d'agents était de 20.990 et les dépenses pour le personnel se sont élevées l'année dernière à 246,5 millions de francs. L'administration générale occupait 180 personnes (2,17 millions de francs), le département politique 1.369 personnes (25,1 millions) dont 1.000 dans les légations et consulats (20,7 millions), le département de l'intérieur 1.789 (19,6 millions), le département de justice et police 473 (6,3 millions), le département militaire 10.395 (96,9 millions), le département des finances et des douanes 5.286 (55,2 millions), dont 4.216 à l'Administration des douanes et dans le corps des gardes frontalières, le département de l'économie publique 1.313 (16 millions), enfin le département des postes et chemins de fer 185 (2,7 millions). L'effectif du personnel, de l'administration en 1951 était de 92.632 et les dépenses se sont élevées à 948,9 millions de frs. L'Administration centrale, avec ses 20.990 agents, s'ajoutent les ateliers militaires avec 5.328 personnes (43,4 millions), la Régie des alcools avec 206 (2,5 millions), l'Administration des PTT avec 29.063 (288 millions) et l'Administration des CFF avec 37.045 (368,5 millions de francs).

A PROPOS D'UN ANNUAIRE DES AUTORITES FEDERALES

M. Geller, député indépendant de Bâle-Ville au Conseil national, ayant critiqué le manque d'objectivité avec lequel l'annuaire des autorités fédérales, édité par l'imprimerie fédérative S.A., à Berne, s'exprime sur les petits groupes de l'Assemblée fédérale, en particulier sur le groupe des Indépendants, le conseil fédéral répond comme suit :

« L'annuaire des autorités fédérales est une publication tout-à-fait privée. La collaboration du secrétariat de l'Assemblée fédérale est limitée à la fourniture des photographies, des notices biographiques et des tableaux concernant les groupes. Il s'agit là d'un concours technique, tout naturellement prêt à un éditeur privé et qui ne confère aucun caractère officiel ni semi-officiel à la publication. Tant que l'annuaire conservera son caractère actuel, le Conseil fédéral ne se croit pas fondé à inviter le secrétariat de l'Assemblée fédérale à mettre fin à sa collaboration ».

LA SUISSE A L'ETRANGER

LA MISSION DIPLOMATIQUE SUISSE AU JAPON

Le traité de paix signé à San Francisco le 8 septembre 1951 a redonné au Japon sa souveraineté et l'usage de son droit de légation. Ce traité entrant en vigueur la semaine passée, la mission diplomatique suisse a repris en conséquence, son ancien statut de légation qu'elle possédait jusqu'à la fin des hostilités. M. Charly Weibel en assume provisoirement la direction en qualité de chargé d'affaires a.i.

TRANSPORTS

\* COLLABORATION RAIL-ROUTE

Les délégués des adhérents de l'Union des transports de marchandises (UTM), à savoir les Chemins de fer fédéraux, d'une part, et de l'Association pour la fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG) et de la Communauté des transports à longues distances (GH), d'autre part, ont signé le 1er mai, en présence de représentants des associations centrales de l'économie suisse, le contrat devant régler les rapports entre le rail et la route. Ce contrat, qui a pour but de prévenir le chaos dans les transports et de lier les relations entre les chemins de fer et l'automobile sur une base privée tout en maintenant une saine

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse, — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

ARMEE

DES TERRAINS D'EXERCICE POUR BLINDES

M. Kobelt, président de la Confédération, chef du département militaire, a renseigné le Conseil fédéral sur les pourparlers engagés par son département en vue de l'aménagement de terrains d'exercice pour blindés sur le territoire des communes d'Aigle et d'Ollon.

M. Kobelt s'est rendu cette semaine encore sur les lieux, en compagnie du colonel-divisionnaire de Muralt, chef d'arme des troupes légères du colonel-brigadier Soutter, commandant de la brigade légère 1 et du conseiller d'Etat vaudois Oulevay. Ces personnalités ont été reçues, notamment par MM. Badoux, conseiller national et syndic d'Aigle, et Favre, syndic d'Ollon.

Selon un communiqué de la municipalité d'Aigle, des pourparlers sont en cours depuis un certain temps en vue de créer à Aigle une place d'armes pour troupes blindées. De vastes terrains et des forêts seraient aménagés à cet effet. Ils sont situés entre le Rhône et le grand canal d'une part, la Grande Eau et la route Saint-Triphon-Collombey d'autre part. Contact sera pris avec les propriétaires des terrains. Une caserne serait construite pour quelque 600 recrues. Aucun tir ne serait prévu dans le secteur.

C.I.C.R.

L'AUTRICHE REMERCIE LE C.I.C.R.

Le Comité international de la Croix-Rouge à Genève, vient de recevoir de S.Ec. M. Pfl. Chancelier fédéral d'Autriche, une communication aux termes de laquelle le Gouvernement autrichien, dans une séance récente, a tenu à exprimer sa reconnaissance au C.I.C.R. pour l'aide qu'il a apportée au peuple autrichien dans les années difficiles de 1945 à 1951.

La lettre de S.Ec. Pfl. contient, entre autres appréciations, les passages suivants :

« L'aidante impulsion du C.I.C.R. a représenté pour notre pays, si durement éprouvé par les terribles ravages de la guerre, une action humanitaire unique en son genre. Elle a contribué, dans une large mesure, à rétablir, en un délai relativement court, des conditions normales de ravitaillement et de vie en Autriche. Le peuple autrichien exprime tout particulièrement sa reconnaissance au C.I.C.R. pour les secours considérables qui furent accordés immédiatement après la guerre à nos compatriotes prisonniers de guerre, disséminés dans le monde entier et aussi à ceux d'entre eux qui se trouvaient sur le chemin du retour à leurs foyers et dont la santé a pu être conservée, grâce aux dons et vêtements, en médicaments et en vivres qui leur ont été distribués au moment de leur départ dresse et leur misère. Ainsi purent être accordées des conditions d'existence qui ont permis aux prisonniers de guerre de rentrer sains et saufs, même après des années de captivité, dans leurs familles et dans leur patrie au cours des années qui ont suivi la guerre. Par cette action d'aide au service de l'humanité, le C.I.C.R. s'est acquis un titre à la gratitude non seulement de l'Autriche, mais du monde entier ».

EN COREE

Comme on le sait, le 12 mars 1952, le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), qui avait été l'objet de nombreuses démarches et d'une demande d'enquête du Gouvernement américain, a fait savoir aux parties en conflit en Corée, qu'il serait prêt à faire procéder, moyennant l'accord de tous les intéressés, à une enquête sur l'emploi allégué des armes bactériennes. Une Commission d'enquête composée de savants de renommée internationale comportant notamment des épépidémiologistes choisis dans des pays d'Asie ne prenant pas part au conflit, aurait alors été constituée par ses soins. Le Gouvernement américain avait accepté la procédure suggérée par le C.I.C.R.

Sans réponse du premier ministre et commandant en chef de l'armée populaire coréenne, ainsi que du commandant de volontaires du peuple chinois, le C.I.C.R. s'est adressé à nouveau, le 10 avril, à ces deux autorités en leur demandant de lui faire tenir leur réponse officielle avant le 20 avril. Aucune réponse ne lui est parvenue jusqu'à ce jour.

En conséquence, les conditions stipulées par le C.I.C.R. pour entreprendre la désignation d'une commission d'experts et la direction de l'enquête ne sont toujours pas remplies. Le C.I.C.R. suspend les divers préparatifs techniques qu'il avait entrepris à toutes fins utiles.

TRANSPORTS

\* COLLABORATION RAIL-ROUTE

Les délégués des adhérents de l'Union des transports de marchandises (UTM), à savoir les Chemins de fer fédéraux, d'une part, et de l'Association pour la fiduciaire de l'industrie des transports automobiles (TAG) et de la Communauté des transports à longues distances (GH), d'autre part, ont signé le 1er mai, en présence de représentants des associations centrales de l'économie suisse, le contrat devant régler les rapports entre le rail et la route. Ce contrat, qui a pour but de prévenir le chaos dans les transports et de lier les relations entre les chemins de fer et l'automobile sur une base privée tout en maintenant une saine

concurrence, entre immédiate-ment en vigueur. Il s'applique aux transports à longues distances. Les pourparlers seront engagés pour s'étendre aux transports de voyageurs et aux transports de marchandises à courtes distances. Les parties intéressées ont jugé que l'UTM pouvait être appelée à la vie, dès l'instant qu'une forte majorité d'entreprises de transports routiers se sont engagées à respecter l'entente et qu'une solution a pu être trouvée avec les maisons des ports du Rhin, à Bâle, qui soutiendront les principaux partisans de la collaboration rail-route. Les membres actuels de l'Union suisse des transports de marchandises espèrent qu'une solution sera également trouvée prochainement avec les chemins de fer privés.

Pour être effective, la collaboration rail-route exigera des intéressés beaucoup de bonne volonté et de compréhension. S'ils continuent à montrer l'esprit dont ils ont animé les pourparlers ayant abouti à la conclusion de l'accord, le succès cependant n'est pas douteux.

TOURISME

EUROPABUS

Pour répondre aux besoins du grand tourisme international, les chemins de fer européens mettront en marche, durant la prochaine saison, les autocars des lignes internationales qu'ils ont créés en 1951 sous le nom d'EUROPABUS. Cette organisation groupe les services routiers des principales administrations de chemins de fer d'Europe (12 pays), ainsi que les entreprises privées affiliées. Le réseau comprend une trentaine de lignes reliant tous les grands centres touristiques. Désireux d'assurer les raccordements nécessaires au réseau et de s'intégrer dans le système général, les CFF exploiteront en commun avec les PTT, comme l'an passé, la ligne Bâle - Lucerne - Interlaken - Montreux - Simplon - Milan à partir du 16 juin. Une ligne Strasbourg - Genève - Nice relie d'ores et déjà l'Alsace et la Suisse à la Côte d'Azur. D'autres lignes partant de Bâle assurent la liaison avec Bruxelles et Amsterdam, par la rive gauche du Rhin, Nancy et Spa, et avec Francfort, Düsseldorf et les Pays du Nord (Danemark, Suède, Norvège) par la rive droite du Rhin.

LA VIE ECONOMIQUE

EMPRUNT FEDERAL

L'emprunt fédéral de 800.000.000 de francs, que le Cartel de banques suisses et l'Union des banques cantonales suisses ont pris ferme et offert en souscription publique du 22 au 30 avril, n'a pas été entièrement souscrit. Ce nouvel emprunt est destiné avant tout à la conversion, respectivement au remboursement de l'emprunt fédéral 3 1/2 0/0 1937, de 150.000.000 francs, venant à échéance le 15 juillet 1952.

LA VIE ECONOMIQUE

UNE INVENTION SUISSE : UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SECURITE POUR LE TRAVAIL SUR LES CONDUITES ELECTRIQUES A HAUTE TENSION

Le travail sur des conducteurs électriques nécessite toujours d'importantes mesures de précaution. Jusqu'à maintenant, ces mesures exigeaient la transmission compliquée d'instructions ou l'usage d'un matériel encombrant. Un inventeur suisse vient de construire un contrôleur universel de tension qui résout le problème. Il s'agit d'un petit instrument robuste et léger, indérégable et inusable, d'un fonctionnement absolument sûr et qui peut être utilisé aussi bien en plein air qu'à l'intérieur. Pouvant être manié d'une seule main par n'importe quel ouvrier, l'indicateur universel de tension indique instantanément, sans aucune manipulation préalable, si un conducteur est ou non sous tension, pour des tensions de 80 à 150.000 volts, sans erreur possible et sans aucun danger pour le manipulateur, sans qu'il soit en outre nécessaire d'interrompre le courant. Il permet, de plus, le contrôle de fusibles et d'autres installations analogues et peut être aussi utilisé comme indicateur de phases pour des tensions de service jusqu'à 16.000 volts. Son prix autorise les compagnies d'électricité à en doter toutes leurs équipes, ce qui en multiplie d'autant les avantages.

Dans nos Cantons

UN NOUVEAU PAVILLON A L'HOPITAL BALOIS DE FRIEDMATT

Un nouveau pavillon de l'asile balois de Friedmatt, destiné aux agités chroniques, a été inauguré. Les frais de construction se sont élevés à 2,9 millions. Le lit d'un patient revient à 36.000 Francs.

UNIVERSITE DE BALE

En remplacement du professeur F. Zickendrah, le radiologue bien connu, qui se retire pour raison d'âge, le Conseil d'Etat de Bâle-Ville a nommé professeur ordinaire, M. Ernest Baldinger, jusqu'ici professeur extraordinaire. M. Baldinger sera en même temps chef de la section de physique appliquée de l'Université de Bâle. Il est connu pour ses travaux dans le domaine des mensurations électriques.

LA CHASSE DANS LES GRISONS

Au cours de la saison de chasse 1951, il a été en particulier tué dans les Grisons 1.009 cerfs, 581 chevreuils, 1.816 chamois, 5.248 lièvres et 5.724 marmottes.

BERNE

L'UTILISATION DES FORCES HYDRAULIQUES

La commission du Conseil des Etats, chargée d'étudier le projet de révision partielle de la loi fédérale du 22 décembre 1916 sur l'utilisation des forces hydrauliques, s'est réunie à Berne, sous la présidence de M. Auf der Maur, Conseiller aux Etats. Cette révision doit permettre de relever à Fr. 10 au maximum la redevance annuelle fixée jusqu'ici à Fr. 6 par cheval théorique; dans cette limite, elle pourra toutefois varier d'après la qualité de la force hydraulique brute. D'autre part, la compensation pour perte d'impôts à verser dans certains cas par la Confédération pour ses usines électriques sera de Fr. 3 par cheval théorique installé au lieu de Fr. 1 jusqu'ici. Après des exposés de MM. Escher, Conseiller fédéral, et Thavaz, chef de section au Service fédéral des eaux, la commission s'est ralliée en principe à la décision du Conseil national, sans y apporter de modification quant au fond. Dans sa session de printemps, le Conseil national avait adhéré aux propositions du Conseil fédéral, en y ajoutant une disposition transitoire selon laquelle les prescriptions révisées concernant la redevance ne porteront leur plein effet sur les usines existantes qu'après 10 ans.

GENEVE

SACHA GUITRY PORTE PLAINTE

En date du 14 mars dernier, le journal « La vie protestante » a publié sous la signature de M. Jean Brocher un article intitulé « L'empoisonneur », qui faisait le procès de Sacha Guitry, l'accusant entre autres de continuer à enseigner à la mode française la philosophie naziste. Cet article justifiait le film « La poison », qui avait été présenté dans une salle de la ville et il s'en prenait à l'auteur.

LA VIE ECONOMIQUE

LES COMPTES DU TESSIN POUR 1951

Les comptes du Tessin pour 1951 bouclent avec un déficit de 165.688 Fr. sur un total de dépenses de 91.091.198 francs. Le déficit présumé était de 2.857.347 Fr. mais au cours de l'année, d'autres crédits furent votés pour un total de 7.730.937 Fr. L'amortissement des provisions a donc été de 5.422.596 Fr. Les amortissements de la dette publique figurant en compte s'élevaient à plus d'un million de francs.

VALAIS

NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT VALAISAN

Pour la période allant du 1er mai 1952 au 1er mai 1953, le conseil d'Etat du Valais a appelé à sa présidence M. Oscar Schwyder, chef du département de police.

A L'HOPITAL DE SION

On va agrandir l'hôpital régional de Sion qui depuis longtemps déjà ne répond plus aux exigences actuelles. Une nouvelle aile à l'ouest du bâtiment principal sera construite. Le coût de l'oeuvre est évalué à 500.000 Francs.

LA VENTE DU CHATEAU D'OUCHY

La masse en faillite du Château d'Ouchy transformé il y a trois ans en hôtel luxueux, a été vendue aux enchères publiques à Lausanne. La taxe de l'Office des poursuites pour l'hôtel et le mobilier hypothéqué était de 2 1/2 millions. Une seule offre a été faite par une société de Zurich à laquelle participent les possesseurs des dettes hypothécaires qui représentent 2.700.000 frs. L'adjudication s'est faite pour 1.150.000 frs.

CONCOURS D'IDEES EN VUE DU SPECTACLE DU TIR FEDERAL DE LAUSANNE

A l'occasion du Tir fédéral de Lausanne qui aura lieu en 1954, le comité des divertissements a lancé un concours d'idées afin de recevoir idées ou suggestions pour la préparation du spectacle qui sera présenté du 1er juillet au 1er août 1954 (en principe 8 représentations).

RETOUR EN ANGLETERRE DE LADY CRIPPS

Lady Cripps, accompagnée de son fils John, a quitté l'aérodrome de Kloten à bord d'un avion de la Swissair pour retourner en Angleterre. M. Mariott, consul général de Grande-Bretagne à Zurich, assistait au départ. Avant son départ, Lady Cripps a fait à la presse la déclaration suivante : « Je voudrais remercier la population suisse et en particulier celle de Zurich pour l'hospitalité cordiale dont mon mari, ma famille et moi-même avons pu jouir ici. Les articles de presse consacrés à mon mari nous ont profondément touchés et tous les témoignages de sympathie auxquels nous voudrions répondre personnellement ont été pour nous une grande consolation. »

LA FONTAINE DE HEIDI

Un comité patroné de très personnalités connues parmi lesquelles figurent les conseillers fédéraux Kobelt, Etter et Feldmann, a été constitué à Zurich afin d'ériger la fontaine de Heidi qui sera remise à la ville de Maienfeld pour honorer la mémoire de Johanna Spuri, l'écrivain zurichois. Maienfeld est la patrie de Heidi.

DEMANDE DE CREDIT POUR LES ROUTES VAUDOISES

Le Conseil d'Etat demande un crédit de 2,2 millions pour l'aménagement des routes cantonales.

SAINT-GALL

CONSEIL COMMUNAL DE ST-GALL

Le Conseil communal de St-Gall a admis 26 demandes en naturalisation et après une longue discussion a approuvé une augmentation du tarif pour le chauffage à l'électricité pendant les mois d'hiver. Il a ensuite commencé l'examen du règlement du Conseil communal.

SCHWYZ

ELECTIONS DU GRAND CONSEIL SCHWYZOIS

Les élections du grand conseil du canton de Schwyz se sont déroulées et ont connu dans plusieurs communes une certaine effervescence. Jusqu'ici, le grand conseil comprenait 42 conservateurs, 12 chrétiens-socials, 29 libéraux, 12 socialistes et 4 députés de divers groupes, soit un total 99 députés, par suite de l'augmentation de la population, le nouveau grand conseil comptera 105 députés, soit 44 conservateurs, 33 libéraux, 11 chrétiens sociaux, 14 socialistes et 3 députés de divers groupes, dont 2 se sont déjà déclarés en faveur du groupe conservateur.

SOLEURE

AVANT LE VOTE DU 18 MAI

Le comité central du parti populaire soletois a décidé à l'unanimité de recommander le rejet de l'initiative socialiste sur le financement des armements.

TESSIN

LES COMPTES DU TESSIN POUR 1951

Les comptes du Tessin pour 1951 bouclent avec un déficit de 165.688 Fr. sur un total de dépenses de 91.091.198 francs. Le déficit présumé était de 2.857.347 Fr. mais au cours de l'année, d'autres crédits furent votés pour un total de 7.730.937 Fr. L'amortissement des provisions a donc été de 5.422.596 Fr. Les amortissements de la dette publique figurant en compte s'élevaient à plus d'un million de francs.

VALAIS

NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT VALAISAN

Pour la période allant du 1er mai 1952 au 1er mai 1953, le conseil d'Etat du Valais a appelé à sa présidence M. Oscar Schwyder, chef du département de police.

A L'HOPITAL DE SION

On va agrandir l'hôpital régional de Sion qui depuis longtemps déjà ne répond plus aux exigences actuelles. Une nouvelle aile à l'ouest du bâtiment principal sera construite. Le coût de l'oeuvre est évalué à 500.000 Francs.

LA VENTE DU CHATEAU D'OUCHY

La masse en faillite du Château d'Ouchy transformé il y a trois ans en hôtel luxueux, a été vendue aux enchères publiques à Lausanne. La taxe de l'Office des poursuites pour l'hôtel et le mobilier hypothéqué était de 2 1/2 millions. Une seule offre a été faite par une société de Zurich à laquelle participent les possesseurs des dettes hypothécaires qui représentent 2.700.000 frs. L'adjudication s'est faite pour 1.150.000 frs.

CONCOURS D'IDEES EN VUE DU SPECTACLE DU TIR FEDERAL DE LAUSANNE

A l'occasion du Tir fédéral de Lausanne qui aura lieu en 1954, le comité des divertissements a lancé un concours d'idées afin de recevoir idées ou suggestions pour la préparation du spectacle qui sera présenté du 1er juillet au 1er août 1954 (en principe 8 représentations).

RETOUR EN ANGLETERRE DE LADY CRIPPS

Lady Cripps, accompagnée de son fils John, a quitté l'aérodrome de Kloten à bord d'un avion de la Swissair pour retourner en Angleterre. M. Mariott, consul général de Grande-Bretagne à Zurich, assistait au départ. Avant son départ, Lady Cripps a fait à la presse la déclaration suivante : « Je voudrais remercier la population suisse et en particulier celle de Zurich pour l'hospitalité cordiale dont mon mari, ma famille et moi-même avons pu jouir ici. Les articles de presse consacrés à mon mari nous ont profondément touchés et tous les témoignages de sympathie auxquels nous voudrions répondre personnellement ont été pour nous une grande consolation. »

LA FONTAINE DE HEIDI

Un comité patroné de très personnalités connues parmi lesquelles figurent les conseillers fédéraux Kobelt, Etter et Feldmann, a été constitué à Zurich afin d'ériger la fontaine de Heidi qui sera remise à la ville de Maienfeld pour honorer la mémoire de Johanna Spuri, l'écrivain zurichois. Maienfeld est la patrie de Heidi.

DEMANDE DE CREDIT POUR LES ROUTES VAUDOISES

Le Conseil d'Etat demande un crédit de 2,2 millions pour l'aménagement des routes cantonales.

les en relation avec l'agrandissement de la place d'armes de Bière. L'agrandissement du périmètre du champ de tir entraîne le détournement de routes cantonales situées dans les zones dangereuses des tirs d'artillerie. Il s'agit de détourner les routes Bière-Saubraz, Bière-Marchairuz et Gmel-Marchairuz par le Mont-Bally. La dépense à la charge de la Confédération sera de 5.837.000 Francs.

ZURICH

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL GENERAL

Le conseil général a approuvé un crédit de 573.000 francs pour des améliorations à apporter à l'asile des vieillards de Lilenberg à Affoltern sur Albis.

Il a ensuite entendu une interpellation radicale concernant les démolitions et les reconstructions prévues des maisons locatives dans la vieille ville près du marché aux bœufs, et affirmant qu'il y avait eu un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient pas été violées. L'interpellateur ne s'est déclaré aucunement satisfait de cette réponse.

CONSEIL COMMUNAL DE ZURICH

Le conseil communal de Zurich a entendu une interpellation socialiste demandant à la municipalité des précisions au sujet de la réélection d'un instituteur primaire appartenant au parti du travail. M. Sappeur, directeur des écoles, a répondu au nom de la municipalité que la Commission scolaire avait en effet recommandé la non-réélection de cet instituteur. Cette décision avait été prise en vertu des mêmes dispositions administratives prévues pour la nomination de nouveaux membres du corps enseignant, procédé qui n'a jamais été contesté jusqu'à aujourd'hui. La question de savoir si la position de la Commission scolaire était justifiée ou non est un cas de pure appréciation. La municipalité ne peut admettre qu'il s'agit là d'une élection ayant eu lieu d'une manière non-démocratique. En effet, au cours de la discussion un député socialiste avait reproché aux autorités d'avoir élu cet instituteur contrairement aux usages démocratiques. Des députés bourgeois et deux présidents d'arrondissements scolaires ont défendu le point de vue des autorités et ont déclaré que les règles de la démocratie n'avaient

# Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

## SERVICES DIVINS

**EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE**  
15, rue de la Poste

**DIMANCHE 18 MAI 1952**  
9 h. : Catéchisme,  
9 h. 45 : Culte public en langue allemande par M. le Pasteur Höpfer du Caire.  
9 h. 45 : Ecole du Dimanche.

**RECEPTION**  
Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi (mercredi et samedi exceptés). Il reçoit aussi au Presbytère sur rendez-vous. Tél. au bureau 24249.

**DOMICILE DU PASTEUR**  
Presbytère de Camp de César, 29, rue Bolbitine, Tél. 70650.

**EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE**  
39 Avenue Fouad Ier

**DIMANCHE 18 MAI**  
9 h. Ecole du Dimanche  
10 h. Culte : « NOS COLERES ».  
5 h. p.m. Culte à l'Eglise Anglaise de Méadi.

**DONATIONS**  
En mémoire du regretté M. R. COURVOISIER  
En faveur de l'Ecole Suisse du Caire  
M. Jacques Groppi, Lugano 500  
M. César Groppi 300

## CLUB NAUTIQUE SUISSE

Le Comité a le plaisir d'inviter ses membres et amis pour le « MUTZ », avec notre batelier Idriss, est à leur disposition chaque jour à 10 h. a.m. et 3 h. 30 p.m. au débarcadère près de la porte No. 6 de l'enceinte douanière.

## CERCLE SUISSE DU CAIRE

**DIMANCHE 18 MAI 1952**  
**MENU**  
Plat de Hors d'Oeuvre Variés  
Poulet Rôti en Cocotte  
Pommes Savoyardes  
Haricots Verts Braisés  
Salade Jardinière  
Meringue Chantilly

Les réservations sont acceptées jusqu'à la veille seulement. Tél. 56785.

## UN NOUVEAU CONFRERE

Les éditeurs du «GUIDE FIS. CAL» viennent de commencer la publication d'une revue mensuelle judiciaire et fiscale «LA JUSTICE» destinée à mettre à jour, au fur et à mesure le «guide fiscal» en mettant le public au courant des changements dans les lois fiscales, des nouveaux règlements, des nouvelles circulaires, des décisions de jurisprudence récente ou des projets de lois en cours, et en publiant des articles sur des questions commerciales, financières, judiciaires d'actualité.  
Tous nos vœux à Mre. I. Pardo, propriétaire de «La Justice» pour la diffusion de sa revue qui est de toute première importance pour toutes les maisons de commerce en Egypte.

## PETITE ANNONCE

No. 116 — APPARTEMENT au 10e étage, avec grande véranda à l'Est, loyer mensuel P.T. 914 à céder au Caire, meublé ou non meublé, pour le 1er octobre. 37 Rue Kasr El Nil, apt. No. 74. Conditions à établir. (19, 20, 21)

## QUE VOIR CE SOIR ?

**Cinéma à Alexandrie**

**ALHAMBRA** — Tél. 29054 — «Fuga in Francia» (Folco Lullii, Rosi Mirafiora). Et : «I pompieri di Viggiù» (Toto, Silvana Pampanini).  
**AMIR** — Tél. 27693 — «On the Riviera» (Danny Kaye, C. Calvet, G. Tierney) (en Technicolor (2ème semaine)).  
**FOUAD** — Tél. 25832 — «Souvenirs perdus» (B. Blier, D. Delorme, Suzy Delair) (2e semaine).  
**LA GAITE** — Tél. 71225 — «Teresa» (Pier Angeli, John Ericson). Et : «In Hollywood» (Bud Abbott et Lou Costello).  
**METRO** — Tél. 22859-22859 — «Pandora and the Flying Dutchman» (Ava Gardner, James Mason).  
**MOHAMED ALY** — Tél. 25106. «L'oui del Varietà» (C. Del Poggio, P. De Filippo).  
**RIALTO** — Tél. 24894 — «A Streecor Named Desire» (V. Leigh, M. Brando) (2e semaine).  
**RIO** — Tél. 29036 — «Three steps north» (Lloyd Bridges, Lea Padovani).  
**ROYAL** — Tél. 26329 — «Bagdad» (Maureen O'Hara, Paul Christian, Vincent Price).  
**STRAND** — Tél. 22322 — «Mon enfant doit vivre» (Ketty Pa-nou, Nikos Djogias) (film grec).

## A ALEXANDRIE

### NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE Groupe d'Alexandrie

Les membres du Groupe d'Alexandrie de la N.S.H. sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 15 MAI à 8 h. 45 p.m. précises**

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du Procès-Verbal de la dernière assemblée.
- Rapport du Comité sur l'activité du Groupe.
- Comptes et budget.
- Rapport des Censeurs.
- Election du Comité.
- Election des Censeurs.
- Election d'un membre délégué au Comité de l'Ecole Suisse.
- Divers.

LE COMITE.

## COLONIE SUISSE D'ALEXANDRIE

Tous les Suisses et Suissesses d'Alexandrie, âgés d'au moins 20 ans, immatriculés au Consulat de Suisse à Alexandrie depuis au moins un an et ayant maintenu leur résidence à Alexandrie depuis au moins un an, sont invités à prendre part à l'

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA COLONIE** qui aura lieu, au CERCLE SUISSE A CHATBY, le

**SAMEDI 17 MAI à 17 h. 30 précises**

Cette assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1.) Election du Bureau de l'Assemblée.
- 2.) Proposition de création d'une fondation « Anglo-Swiss Medical Association » en remplacement de l'Anglo Swiss Hospital et, en cas d'adoption de la proposition:
- 3.) Approbation du projet d'acte constitutif de la dite Fondation et de son annexe.
- 4.) Désignation des délégués de la Colonie et de délégués suppléants au sein du Comité de l'Anglo Swiss Hospital.
- 5.) Pouvoirs à donner aux fins d'exécution des accords avec le Gouvernement Egyptien et aux fins de passation de l'acte constitutif de la nouvelle Fondation.

Le Comité de la SOCIETE SUISSE DE SECOURS D'ALEXANDRIE

N.B. — Le texte du projet d'acte constitutif et de son annexe seront affichés au Consulat de Suisse à Alexandrie et au Cercle Suisse huit jours avant l'Assemblée.

## SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Les Membres sont informés qu'une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** aura lieu au CERCLE le

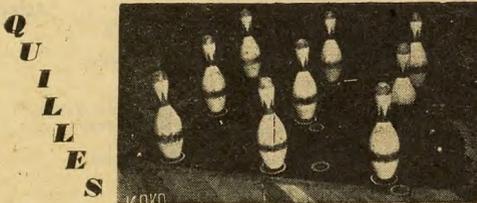
**LUNDI 19 MAI à 20 h. 30**

#### ORDRE DU JOUR :

- 1.) Lecture des procès-verbaux des Assemblées Générales des 25.2.52 et 17.3.52.
- 2.) Admissions — Démissions.
- 3.) Proposition de modification de l'art. 5 du Règlement Intérieur.
- 4.) Représentation de la Colonie.
- 5.) Communications diverses.

## AU CAIRE

### CERCLE SUISSE DU CAIRE



#### AVIS AUX QUILLEURS DU CAIRE

Veuillez réserver une partie de

**SAMEDI 17 et DIMANCHE 18 MAI**

au

**CHAMPIONNAT DU CERCLE 1952**

Comme les années précédentes chacun jouera 8 boules, dont les 4 premières dans le plein.

Celui qui obtiendra le meilleur résultat sera déclaré

**CHAMPION DU CERCLE 1952** et emportera le merveilleux plat d'argent offert par le Cercle Suisse du Caire.

Désireux de remettre à chaque participant un prix, tous les intéressés sont priés de remettre les dons aux Obmaenners fr. Fritz Klausner ou W. Schott. Les Dames et Juniors obtiendront chacun un prix.

#### HORAIRE :

**Samedi soir dès 17 heures à 22 heures**  
**Dimanche: de 11 à 13 h. et de 17 à 20 h.**

#### DISTRIBUTION DES PRIX :

**Dimanche 20 h. 30**

Champions des années précédentes:

- 1948 W. Schott ..... 56 points
- 1949 Dr. Max Ruth ..... 55
- 1950 Dr. Max Ruth ..... 46
- 1951 Henri Zublin ..... 49

## UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

**MARDI 20 MAI**

Réunion au CERCLE SUISSE D' EMBABEH

Les autos partiront comme d'habitude de l'Hôpital Victoria à 3 h. 1/2.

## LE BAZAR DE L'HELVETIA

Pour le chroniqueur chargé de donner un bref reflet de notre Bazar annuel, la tâche est à la fois aisée et bien complexe.

Aisée, parce qu'il est toujours agréable d'adresser des compliments à celles qui les méritent pleinement, et bien complexe parce qu'on craint toujours d'oublier quelqu'un ou quelque chose. Car, il faut bien le reconnaître, ce Bazar, où tout est si parfaitement organisé et dirigé, peut parfois nous faire oublier la somme considérable de bonnes volontés qu'il a fallu réunir et coordonner pour atteindre cette simple et belle ordonnance des grandes choses.

Aussi, n'allons-nous pas nous attarder dans la description d'une manifestation que chacun connaît, aime et attend; elle nous permet d'exercer d'une façon agréable notre sens de la charité en faveur d'une magnifique oeuvre de bienfaisance, et elle est également un aimable prétexte au rendez-vous de toute la Colonie à laquelle se joignent de nombreux amis de notre ville.

Ce fut donc la foule des grands jours, ce samedi 3 mai, autour des stands surchargés d'objets gracieux ou utiles et toujours tentants, foule qui se retrouva le soir, à dîner et sur

la piste de danse, dans cette ambiance particulière et sympathique qui n'appartient qu'au Bazar de l'Helvetia.

Tout se déroula, comme nous l'avons déjà souligné, avec la plus parfaite ordonnance et dans une atmosphère qui ne cessait d'être souriante. Nous ne pouvons pas signaler l'étonnement et l'admiration de nos amis étrangers devant l'oeuvre accomplie par ces dames de l'Helvetia qui n'ont pas craint d'organiser, en des temps difficiles, cette manifestation dont l'ampleur dénotait une magnifique confiance et un courage inébranlable.

Nous nous associons à ces sentiments amicaux et nous adressons à Madame R. Cramer, Présidente de l'Helvetia, à tout son Comité et à toutes les dames qui ont contribué au succès de cette courageuse entreprise, nos remerciements pour la joie qu'elles nous ont procurée et nos plus vives félicitations pour le merveilleux travail accompli.

Nous croyons savoir que le résultat de ce Bazar 1952 ne cède en rien à celui de l'an passé. N'est-ce pas la preuve éclatante de la vitalité de l'Helvetia, du dévouement inlassable de ses organisatrices — et surtout de sa dynamique Présidente — et aussi, soyons juste, de la généreuse collaboration de tous ceux qui ont tenu à aider ces dames dans leur grande oeuvre de charité?

Bravo pour ce succès amplement mérité, et bon courage pour la préparation du Bazar 1953.

Nous nous en voudrions de ne

pas signaler l'étonnement et l'admiration de nos amis étrangers devant l'oeuvre accomplie par ces dames de l'Helvetia qui n'ont pas craint d'organiser, en des temps difficiles, cette manifestation dont l'ampleur dénotait une magnifique confiance et un courage inébranlable.

Nous nous associons à ces sentiments amicaux et nous adressons à Madame R. Cramer, Présidente de l'Helvetia, à tout son Comité et à toutes les dames qui ont contribué au succès de cette courageuse entreprise, nos remerciements pour la joie qu'elles nous ont procurée et nos plus vives félicitations pour le merveilleux travail accompli.

Nous croyons savoir que le résultat de ce Bazar 1952 ne cède en rien à celui de l'an passé. N'est-ce pas la preuve éclatante de la vitalité de l'Helvetia, du dévouement inlassable de ses organisatrices — et surtout de sa dynamique Présidente — et aussi, soyons juste, de la généreuse collaboration de tous ceux qui ont tenu à aider ces dames dans leur grande oeuvre de charité?

Bravo pour ce succès amplement mérité, et bon courage pour la préparation du Bazar 1953.

Nous nous en voudrions de ne

## Deux jeunes Suisses font le tour de la Méditerranée sur Velo-Solex

Depuis quelques jours, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous deux jeunes Suisses, anciens élèves de l'Ecole Internationale qui ont entrepris un voyage peu banal.

Quittant la confortable cité de Genève sur de simples vélos-moteurs Solex, que la direction de la fabrique suisse avait bien voulu leur confier, ils ont, disant adieu à leurs amis, entrepris une randonnée autour de la Méditerranée.

Descendant la vallée du Rhône pour se rendre en Espagne, où ils résideront 3 mois, ils s'embarqueront à Algésiras pour Tanger qui fut leur premier contact avec le continent africain. De là, ils passeront en Algérie, Tunisie, le Royaume de Lybie et arriveront à Alexandrie.

Tout ce voyage nous fut raconté d'une manière fort plaisante et très vive par ces deux jeunes en chansons et en récits colorés.

C'est samedi que nous eûmes le plaisir de les écouter dans la grande salle du Cercle où le Comité de la S.S.A. nous avait conviés. Malheureusement, un trop petit auditoire était présent et les absents eurent tort car le dynamisme de ces deux jeunes eût mérité plus d'encouragement.

Ce récit fait par des jeunes pour des jeunes a prouvé que l'esprit d'initiative et d'aventure n'était pas encore mort. Le cran et l'endurance montrés par ces deux étudiants sont tout à leur honneur et à leur formation de routiers. C'est également une preuve incontestable de la bien facture et de la solidité de la construction suisse de la Maison Solex.

Nous avons pu voir leurs bicyclettes et constater qu'après une randonnée de 12.000 kms sur des routes, sur des pistes à travers la pluie, la neige, les tempêtes de sable et le soleil tropical, ce matériel a victorieusement supporté ces épreuves.

Salomon et Girardet nous ont donné une leçon d'endurance et d'audace auxquels les jeunes ne nous habituons plus.

Ils partiront pour le Caire cette semaine et de là visiteront la Haute-Egypte. Ils reprendront la route par le Liban, la Syrie, la Turquie, la Grèce, la Yougoslavie et espèrent être de retour en Suisse vers la fin du mois d'août, après avoir parcouru un total de 20.000 kms.

Nous leur souhaitons bon voyage!

ANNE-MARIE FIECHTER.

## SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

### Rencontre Annuelle "LES AMIS DU TIR", MORGES / S.S.T.A.

Ceux parmi les lecteurs qui étaient présents à notre fête de tir organisée à l'occasion de « Chem-el-Nessim » ont remarqué que certains participants tiraient un programme plus chargé que prévu, et ils apprennaient qu'il s'agissait du programme fixé pour la rencontre annuelle élargie.

Les résultats obtenus par nos tireurs n'ont pas été publiés jusqu'à présent, étant donné que le Comité voulait, au préalable, recevoir les résultats obtenus en Suisse par nos adversaires. Nous nous permettons donc de vous donner ces résultats qui montreront la nette baisse de notre équipe, due à l'absence de 4 tireurs ayant participé en 1951 quand l'équipe avait atteint un résultat record pour Alexandrie.

« Les Amis du Tir », Morges

Equipe « A »	vitesse applic.	Total
Arm A. ....	42	131
Jenni W. ....	44	126
Favre R. ....	37	131
Dumauthioz R. ....	40	127
Riva G. ....	43	122
Charbonnier P. ....	37	127
Helfer A. ....	33	130
Seaglia A. ....	39	120
	315	1.014

Remplaçants

Michel Ch. ....	32	126
Burnens E. ....	29	126

Equipe « B »

	vitesse applic.	Total
Schreier W. ....	46	129
Laubscher A. ....	42	130
Steimer F. ....	39	127
Buchli H. ....	38	128
Jaquet P. ....	39	124
Tanner G. ....	46	111
Chevalier A. ....	29	126
Schneeberger (vét.)	33	113+8
	312	988+8

Remplaçants

Rochat A. ....	36	117
Duruz A. ....	41	94

Section Suisse de Tir d'Alexandrie

	vitesse applic.	Total
Eiche Roger ....	35	128
Koller M. J. ....	39	126
Stuedler J. L. ....	41	123
Burkhardt C. L. ....	36	126
Meyer G. ....	34	118
Knauer R. ....	27	115
Knoblauch H. ....	31	109
Friedrich Th. ....	32	108
	278	953

Remplaçants

Simmen J. ....	33	101
Lanz O. ....	21	110

Notre équipe avait obtenu l'année dernière le total de 1.329 points, résultat atteint cette année par l'équipe « A » de Morges, meilleure équipe de la Suisse romande. Nous espérons beaucoup que l'année prochaine tous nos tireurs d'élite pourront participer à ce tir qui, pour nous, est très important, car il nous donne une idée comment nos tirs se comparent avec ceux d'équipes de Suisse.

Les équipes de 10 tireurs devaient tirer 10 cartouches en tir rapide sur cible « A », et 15 cartouches application sur cible internationale, seuls les résultats des 3 meilleurs tireurs entrant en ligne de compte.

## A L'ATELIER

Vendredi 16 Mai à 6 h. 45 p.m.

«VUES ET MUSIQUE D'ESPAGNE»

Deux documentaires: «Aspects de Madrid» «Jour de Foire à Séville»

Musique enregistrée, présentée par le R. P. Pignal, s.j.: DE FALLA: Danse espagnole («La Vida Breve»). GRANADOS: Danses folkloriques («Andaluz» «Oriental» «Rondeza Aragonesa»). SARAGATE: «Romance Andalouze». CHABRIER: «Español».

## CONCERT

SOCIETE DES CONCERTS D'EGYPTE

Jeudi 22 Mai à 6 h. 30 p.m.

SALLE DES FETES DU LYCEE FRANÇAIS (Chatby)

Récital de Piano ZAVEN KHATCHADOURIAN

Au programme: Beethoven, Schumann, Khatchadourian, Chopin.

## A NOS ABONNES DU CAIRE

Comme chaque année, grâce à l'amabilité de M. F. Bieri, qui a bien voulu nous prêter le concours des encaisseurs de l'Helvetia-Vie, ces derniers se présenteront prochainement auprès de nos lecteurs du Caire pour l'encaissement de l'abonnement annuel au Journal Suisse et, nous en sommes certains, recevront le meilleur accueil.

Nous serions, d'autre part, très reconnaissants à tous ceux d'entre nos lecteurs qui voudront bien, de leur propre gré, en acquitter le montant directement auprès du Caissier de l'Helvetia-Vie, 39 rue Kasr El Nil, Midan Moustafa Kamel Pacha, contre remise de notre reçu officiel.

Nous leur exprimons d'ores et déjà toute notre gratitude.

Exquise  
jusqu'à la  
dernière  
goutte!



## LA JOIE DE S'HABILLER

se résume en une coupe provenant de

chez **Melki's**  
Maître Drapier

Rue Tewfik No. 13 — Tél. 20438 Alex.  
R.C.A. 36449

## NESCAFÉ

rehausse le café au lait

Nouveau Nescafé decaffeine

## HERRLING & Co

FORMERLY J. ROLO & Co.

12, & 16 Rue Sidi Metwalli. — Reg. Com. Alex. 31485 ALEXANDRIE

### NEGOCIANTS ET EXPORTATEURS DE COTON EGYPTIEN

### IMPORTATIONS & REPRESENTATIONS

Département Assurances:

**HELVETIA LTD.:** Assurances Maritimes  
ST. GALL

**DOMINION INSURANCE Co. LTD.:**  
LONDON Assurances Incendie

## RADIOS-RADIOGRAMOS

Le dernier mot de la Technique Moderne

le plus grand perfectionnement radiophonique pour faciliter la localisation des stations à ondes courtes

Soleils distributeurs **VOGEL & Co.**  
16 Sh Adly Pacha — Le Caire — Tel. 53522

CONTROVERSES

DU NOUVEAU SUR OSCAR WILDE

Il y a cinquante ans, Wilde mourait, misérablement, à Paris, dans une pauvre chambre de l'Hôtel d'Alsace, rue des Beaux-Arts. Cet anniversaire redonne quelque actualité à un écrivain qui connut, en Angleterre, la gloire puis, à la suite d'un procès fameux, la réprobation. La honte et l'épreuve dégradante de la prison. Il n'est pas question ici d'innocenter Oscar Wilde. Dans un texte célèbre, connu sous le titre de « De Profundis », il revendiqua hautement sa part de responsabilité dans les actes qui entraînaient sa condamnation: « Pas un seul instant, je ne regrette d'avoir vécu pour le plaisir. Je m'y livrai pleinement, comme on doit faire tout ce qu'on fait. Il n'est pas de plaisir que je ne connusse. Je jetai la perle de mon âme dans une coupe de vin. Je descendis au son des flûtes le sentier des primevères. Je vécus de miel ». Transcrivons en vulgaire prose: ce « miel » ou le goût, ou il se laisse engluier lui fut offert par un bel éphèbe de vingt-et-un ans, Lord Alfred Douglas, fils cadet du huitième marquis de Queensberry.

Tout semble prouver que les relations amoureuses de Wilde et de Douglas se développèrent parallèlement à celles de Verlaine et de Rimbaud. Dans les deux cas, c'est le plus jeune des deux hommes qui l'empêche, en autorité, en énergie corruptrice. Certes, Douglas était attiré par les dons artistiques de Wilde; mais, charnellement, il avait fait de celui-ci son esclave. Il l'avait entraîné jus- qu'aux aventures crapuleuses. L'écrivain le laisse entendre dans « De Profundis »: « La ruseuse et tout ce qui s'y va- turent avaient commencé à vous fasciner... Nous nous rencontrâmes seulement dans la fange ».

Déchéance

Sur un autre point, le texte complet de « De Profundis » dément Douglas. Fort riche, le jeune aristocrate a toujours prétendu qu'il avait aidé Wilde de son argent. En réalité, on constate que, en tout cas avant le procès, c'est l'écrivain qui dépense des sommes énormes pour son jeune ami. Wilde en vint même à se ruiner pour lui. Mais cette déchéance matérielle, il la compte pour peu de chose au regard de la déchéance morale que Douglas lui fit encourir: « Le fondement du caractère, écrit Wilde, c'est la volonté. Ma volonté devint absolument soumise à la vôtre. Cela paraît grotesque à dire, mais n'en est pas moins vrai... Vous m'avez anéanti. Ce fut le triomphe d'une nature faible sur une plus forte. Ce fut un exemple de cette tyrannie du faible sur le fort, que, dans une de mes œuvres dramatiques, j'évoque comme la seule tyrannie qui dure ». Wilde fit des efforts désespérés pour échapper à cette emprise démolissante: ce fut en prison. On sait qu'au sortir de prison, et malgré tous les aversissements de ses vrais amis, de Ross en particulier, il revint Douglas, reprit quelque temps la vie en commun avec lui. Dans une lettre à Ross, du 21 novembre 1897, on peut lire ces lignes terriblement révélatrices et pitoyables: « Certes, je serai souvent malheureux, mais néanmoins je l'aime. Le simple fait qu'il a ruiné ma vie me fait l'aimer ». « Je l'aime parce que tu m'as perdu » est la phrase qui termine l'une des nouvelles d'Anatole France, dans « Le Puits de Sainte Claire », et c'est une terrible vérité symbolique ».

Figure inquiétante

Un mot encore sur Lord Alfred Douglas. Cette figure plus que celle de Wilde, est celle d'un homme d'esprit généreux, cultivé, pourvu à la fois d'un talent naturel dans l'exposition des idées ainsi que d'un sens critique apte à recueillir les témoignages, à démêler les problèmes de la chronologie, à éclairer un texte par un autre, il faut ajouter à Morik Brin, fondateur des Amis de la Culture Française, au professeur Cour Barré, au professeur Armand, le professeur Bernard Guyon. Il a à son actif nombre de conférences en plus des cours publics de littérature donnés à la Société de Géographie et à ceux professés à la Faculté des Lettres de l'Université Fouad Ier. Si nous n'avons pas parlé jusqu'ici de lui ce n'est pas par méconnaissance de l'effort considérable qu'il a accompli jusqu'ici, mais c'est que nous chassions en d'autres domaines de la création humaine et que les nécessités de la critique musicale nous empêchaient de suivre régulièrement des conférences qui méritaient d'être suivies et qu'un public averti et connaisseur suivait avec le plus grand intérêt.

Un évènement littéraire

Cette publication est un évènement littéraire. Pour deux raisons: d'abord, parce qu'elle fait justice des allégations mensongères de Douglas; ensuite, parce que la figure morale de Wilde y apparaît enfin sous son vrai jour. En publiant, jusqu'ici, le « De Profundis », on l'avait expurgé de ses pages les plus terribles. A la lire aujourd'hui, il n'est plus possible de croire à la thèse de Douglas se montrant victime, lui, jeune homme de vingt-et-un ans, d'un homosexualité involontaire, âgé de trentise ans, Wilde constate, s'adressant à Douglas: « A part un petit groupe de personnes, à Londres et à Oxford, le monde de vos regards comme un bon jeune homme qui risqua d'être séduit par un artiste corrompu et immoral, mais qui fut sauvé juste à temps par l'intervention d'un père plein de honte et d'amour ». Selon Wilde, c'est le contraire qui est vrai; et voilà ce que Douglas, détruisant le manuscrit de « De Profundis », a voulu cacher.

HUMOUR ANGLO-SAXON

Un passager écossais, qui doit traverser la Manche, demande au commandant du bateau comment il pourrait faire pour éviter le mal de mer. — Avez-vous une pièce de cinquante pences, demande celui-ci. — Certainment, dit l'autre. — Bien. Alors mettez-la en- tre vos dents pendant tout le voyage.

LE DECLIN D'UNE MYSTIQUE

(Suite de la 1ère page)

Sans doute, les neuf mille Schaffhousois qui se sont prononcés contre l'entreprise d'enlèvement patronnée par les autorités n'ont pas poussé aussi loin leur raisonnement; ils ont senti la chose plus qu'ils ne l'ont libérée. Ils estimaient, en citoyens, que la beauté du pays est un bien commun à tous et que nul n'a le droit moral, sans l'assentiment de la majorité, de la détruire sous prétexte d'intérêts collectifs. Ce qui s'est affronté, c'est la qualité des âmes et des intelligences. Or — et c'est un immense bienfait — chez les petites gens, la modestie de la condition n'empêche pas la noblesse de l'âme que ne peut donner ni la science ni la prospérité. Belle démocratie que celle qui prétend empêcher, par la volonté de quelques-uns, les modestes promoteurs du dimanche de jouir des beautés de la nature, créées pour la joie de tous et plus encore peut-être, de nos jours, pour ceux qui savent en jouir sans les traverser en trombe !

Cette voix populaire a dû retentir désagréablement aux oreilles du Conseil fédéral, le soir où il se réunissait de l'échec de l'initiative communale. On avait invoqué notamment, en faveur de la concession accordée en 1944, l'obligation morale et juridique qui nous lie au partenaire allemand de l'usine projetée. C'est lui qui est, aujourd'hui, semble-t-il, le principal obstacle au retrait de la concession. Tandis que les travaux sont suspendus du côté suisse du fleuve, ils sont en cours du côté allemand. On comprend qu'un peuple qui reprend toutes ses virtualités ne veut renoncer à aucune de ses possibilités de concurrence, si minimes soient-elles. Mais nous ? Il est démontré que cette usine ne nous est pas indispensable. Alors ?

Le reproché

Wilde, lui, malgré son vice, ses affectations littéraires, inspire la pitié et la sympathie. « Je crois que ce que j'ai fait est fatal, a-t-il écrit un jour, mais il fallait le faire ». D'une démarche qui peut paraître insensée, il s'avance au delà de la douleur. Il éprouve toute l'amertume des pires humiliations. Il choisit d'être ce vaincu, ce réprouvé, dont la vie s'acheva aux yeux des hommes, dans la misère matérielle et morale.

Mais qui sait si, à ses propres yeux comme au regard de Dieu, il n'avait pas atteint, dans la désapprobation et la solitude, une région où nos jugements ne sont plus que vanité.

Charly GUYOT

(Journal du Jura).

schaffhousois a inspiré dans l'autre canton riverain, Zurich, une initiative analogue. Si le peuple de ce puissant canton se prononce dans le même sens en faveur du sauvetage du site menacé, il aura beaucoup fait pour restituer au souverain légal du droit de disposer de notre patrimoine commun de beautés, ce don magnifique de la Providence.

Récital de violon André Guetta

Au piano, P. Guarino

Faire entendre au même programme une sonate de Haendel, le concerto en la mineur de Glazounov, puis le Kaddish et la Tzigane de Ravel, est une entreprise séduisante sans doute, puisque elle permet à l'interprète d'affirmer à la fois la variété de son jeu et de faire entendre une variété d'œuvres. Cette séduction me paraissait d'autant plus profonde, qu'au piano, Piero Guarino prêtait pour la première fois, je crois, son concours d'accompagnateur.

Ce fut, malheureusement, devant une salle élargie que nos deux virtuoses affrontèrent un programme dont le teneur n'avait pas été sans me donner quelque appréhension. Et à vrai dire c'est en raison même de cette hardiesse que nos artistes devaient mériter un plus grand encouragement.

Je dois tout de suite signaler qu'André Guetta possède tous les secrets de la technique violonistique. Cela lui permet d'avancer sans écuil dans la brousse de toutes les difficultés avec une aisance déconcertante. Seulement cette technique rompt souvent l'équilibre au profit d'une expression instinctive où la fougue de sa jeunesse se fait sentir trop souvent. Lorsque, cependant, par un retour sur lui-même, A. Guetta fait agir sa volonté, il nous fait vivre des moments d'une inoubliable beauté. Son archet chante alors et je voudrais qu'il chante plus souvent car, n'est-ce pas, comme le disait un de nos plus grands maîtres français de violon, « notre violon est incomparable lorsqu'il chante » ?

Ce chant précisément j'aurais voulu l'entendre plus souvent et d'une manière plus ample dans la première partie du concerto de Glazounov, où l'âme slave dans un doux expressivo, malgré le moderato indiqué au métronome, se déroule dans toute sa nostalgie, tout au long, avec

moins poltron que tant d'autres pour demander au Conseil fédéral comment il interprète l'article 24 de la loi fédérale sur les forces hydrauliques décrétant que les beautés naturelles doivent être respectées et maintenues intégralement. Or, si ce texte est de la viande creuse, qu'on ait au moins la franchise et le courage de le dire.

vous offre

Mais Guarino me permettra aussi de ne pas être d'accord totalement avec la sonorité employée par lui dans l'exécution de la sonate de Haendel. Je ne sais si la conception de ce compositeur qui s'inspire de l'invention libre, qui écrit dans un pays où le puritanisme est de règle, sans que les galéjades en soient exclues, une sonorité voilée, à climat impressionniste conviendrait à une sonate traitée dans le plus pur classicisme.

Je dois pour terminer signaler que l'interprétation de Tzigane de Ravel m'a un peu déçue. D'une difficulté technique sans pareille, cette œuvre est d'une ingratitude telle qu'à la moindre défaillance elle rompt le charme du moment. Guetta a su avec beaucoup de sûreté et d'aplomb surmonter les difficultés techniques; sans cependant arriver à nous exprimer l'âme de tzigane qui ne paraît pas être la sienne.

En résumé un beau concert, résultat de la solidarité sans précédent de l'effort de deux artistes accomplis, que nous voudrions entendre au plus vite dans un concert de musique de chambre. Notre âme voudrait bien se retremper dans cette jouissance musicale qu'un Franck, un Beethoven ou un Schumann peuvent nous procurer.

Dr. G. Salérin

VOTRE SANTE

13 MAI Les effets mortels des maladies sont beaucoup plus nombreux que ceux de la dynamite, et surtout il y a beaucoup plus de maladies que de dynamite dans le monde. Dans ces conditions, il est assez inexplicable que, pour en ne sait quelle raison, l'on attache bien plus d'importance à l'anniversaire de la découverte de la dynamite qu'à la date du 13 Mai. Ce jour-là, en effet, naquit Sir Ronald ROSS, un homme devant qui le monde entier devrait s'incliner avec le plus profond respect. Aux yeux de la science et de l'humanité, c'est là un très grand investigateur dont les travaux se sont faits silencieusement dans un laboratoire d'hôpital. Et rares sont ceux qui savent tout ce que cet Anglais si modeste a découvert concernant le paludisme, les moustiques et la quinine, bien que la moitié du monde s'en soit trouvée transformée. Un estomac de moustique est une trop petite chose pour qu'il soit possible d'y faire de grandes découvertes. Celles qu'y fit Ronald ROSS méritent cependant d'être publiées. Voici en quel elles consistent. Quand un moustique pique un paludique, il introduit dans son propre estomac un peu de sang infecté. Les germes de paludisme, éparpillés par l'estomac, se multiplient de telle sorte qu'ils contaminent directement la personne qui, plus tard, sera piquée. En d'autres termes, l'estomac de moustique est une petite fabrique de paludisme et un diffuseur efficace de cette terrible maladie.

BARCLAYS BANK

(DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS) LONDON OFFICES: 29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall E. C. 2. Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1. CAPITAL AUTHORISED ... £ 15,000,000 CAPITAL PAID UP ... £ 9,276,875 RESERVE FUND ... £ 7,200,000

Imprimerie PROCACCIA, Tél. 28628 (3 lignes)

Chronique universitaire

UN PROFESSEUR

Le grand et cher Peyy qui a consacré le succès du non moins grand Romain Rolland. Le succès est ce qu'on pardonne le moins à un confrère. Mais la durée de la Littérature Française — et du reste de toute Littérature — fait foi des querelles partisanes. Elle n'a à connaître que de la grandeur des auteurs qu'elle traite. Dans l'avenir et pour le lecteur futur, ils sont réunis dans la même gloire et le même honneur. D'ailleurs les conférences de M. Guyon sur la littérature contemporaine ont certainement fait comprendre que même en plein XXème siècle, il y a des Humanités; que ces Humanités ne sont pas circonscrites au domaine latin ou grec ou à celui du passé littéraire français et que l'esprit humain dans l'élan infini qui le porte à la création est indivisible.

Les dons de l'orateur et du conférencier, le soupçon de méridionalisme qui donne à sa parole quelque chose de très savoureux, son goût pour la phrase, sa pensée, sa chaleur, sa vie, son abondance de fleuve, son sens des contacts cordiaux, affectueux même, tout cela n'a pas eu de peine à trouver le chemin du cœur de ses auditeurs.

Hélas! tous les professeurs ne sont pas des amants des Lettres, des amoureux de leur sujet. Celui-là en est un. Il croit à sa mission d'éveilleur, d'accoucheur des esprits. Et étant ainsi il fait honneur à ceux qui l'ont formé. Il a été pour nous non-français, un des meilleurs ambassadeurs de nos pays. Même quand il ne nous conviait pas toujours, il nous a toujours impressionnés. Et si l'on aime mieux la France des Lettres, cette sorte de Versailles de l'esprit qu'elle continue à édifier malgré les orages de sa terre aventureuse, on le lui doit certainement.

Ce ne sont pas les idées ou les influences subies, les malheurs de la France, le tragique et douloureuse expérience d'un long internement en Allemagne, tout cela la marquée, il a fait ce qu'il a pu. Dans sa manière de résoudre le grand problème de la destinée humaine, l'homme dont nous parlons ici, a choisi, et respectueux de toute conviction solide et sincère, nous ne songerons certes pas à le lui reprocher.

Mais l'établissement de convictions solides, la foi en un certain chemin pour atteindre les régions d'une bienfaisante vérité, l'incidence d'une foi sur le métier de professeur posent certainement un problème dans leur rapport avec la critique littéraire. Malgré l'effort d'une objectivité manifeste, la mise en oeuvre d'une grande honnêteté, des esprits peuvent gâcher l'interprétation de telle ou telle œuvre, maximiser ou minimiser l'importance de tels ou tels éléments, diriger l'interprétation dans un sens tout personnel et pour finir bien relatif.

Cette vue relative n'a rien de précieux, quand l'homme a du talent. Mais épuisé-t-elle tout l'auteur? Faut-il aimer Montaigne avant tout dans son relativisme et pour avoir montré que l'homme n'a eu ensuite plus qu'à se servir dans les études ou les exposés plus restreints qui ont suivi. Mais même là, il a su dans ses cours publics toujours harmoniser ses sujets et en faire la trame d'une discussion plus générale. Pour parler d'un auteur, d'un de ceux que Baudelaire comparait magnifiquement à un éphémère, il faut plus que science et technique. Il faut voir derrière cet auteur l'homme, savoir dénouer les rapports inextricables de l'œuvre et de la vie, et de

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE-MARSEILLE-GENES (via Naples) par le s.s. "EL MALEK FOUAD" Prochains départs: Vendredi 23 Mai, Vendredi 6 Juin, Vendredi 20 Juin, Vendredi 4 Juillet, Vendredi 18 Juillet, Vendredi 1er Août, etc. etc.

LA BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE S. A. E. vous offre pour vos voyages les facilités de ses LETTRES de CREDIT pour TOURISTES, sur l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, l'AUTRICHE, la BELGIQUE, CHYPRE, le DANEMARK, l'ESPAGNE, la FRANCE, la GRECE, la HOLLANDE, l'ITALIE, le LIBAN, la NORVEGE, la SUEDE, la SUISSE, la SYRIE, la TURQUIE, etc....

SIEGE AU CAIRE R.C.C. 39 SIEGE A ALEXANDRIE R.C.A. 692 AGENCE A HELIOPOLIS

BANQUE MISR Société Anonyme Egyptienne Insrite au Rég. du Comm. du Caïre Sub. No. 2 Fondée en 1920 Siège Social LE CAIRE - 151, Rue Emad el Dine Succursale: ALEXANDRIE - Rue Stamboul Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne Service de Coffres-forts Privés Agences en Egypte: Le Caïre: Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi. Alexandrie: Bourse de Minet el Bassaj, Damanhour. Chebin el Kom, Benha. Tanta: Mehalla-el-Kobra: Zagazig, Mit Ghamr. Mansourah: Fayoum: Beni-Souef: Minia: Beba, Chounet Boch, El Facin Maghagha, Beni-Mazar, Malla- wy, Samallout, Abu Korkas, Deirout, Sohag, Guerga, El-Kaoussie, Abou-Tig, Manfalout, Tima.

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS) LONDON OFFICES: 29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall E. C. 2. Oceanic House, 1, Cockspur Street, S.W. 1. CAPITAL AUTHORISED ... £ 15,000,000 CAPITAL PAID UP ... £ 9,276,875 RESERVE FUND ... £ 7,200,000